



National Defence

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT
CE DOCUMENT NE CONTIENT PAS D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving - PWGSC - Réception des soumissions - TPSGC
11 Laurier St. - 11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 - Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
At - à :
2:00 PM - 14:00

On - le :
9th June 2020

Time Zone - Fuseau Horaire :
Eastern Daylight Savings Time (EDT)

Title - Sujet Troop Carrier Vehicle 4x2 Vehicule de transport de troupes 4X2		Amendment No. - N° modif. 004
Solicitation No. N° de l'invitation W8476-206292/A	Date of Amendment Date de modification 2020-05-18	
Address enquiries to : - Adresser toute demande de renseignements à : Darlene Miller Telephone No. - N° de telephone E-Mail Address - Courriel 819-939-9575 Darlene.Miller@forces.gc.ca		
Destination See herein - Voir aux présentes		

Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required Livraison exigée See herein - Voir aux présentes	Delivery offered Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print): La personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Name - Nom	Title - Titre
Signature	Date

THIS SOLICITATION AMENDMENT IS RAISED TO:

1. Provide clarification and answers to questions from potential suppliers.

QUESTIONS AND ANSWERS:

Question 1	Regarding subject solicitation and refer to clause 1.4 and 5.2.2 (Canadian Content limitation). No manufacturer in the commercial truck business builds in Canada. It is all in the US and the body will be handled by a Canadian company. Please accept our request to remove these clauses or at least change it to "The requirement is subject to a preference for Canadian goods and/or services"
Answer 1	Canadian Content policy is amended to a preference for Canadian goods and/or services.
ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME.	

THIS SOLICITATION IS HEREBY AMENDED AS FOLLOWS:

- 1.1 **DELETE** from the Request for Proposal: Section 1.4 Canadian Content

A. The requirement is limited to Canadian goods and/or services; and,

REPLACE with:

A. The requirement is subject to a preference for Canadian goods and/or services.

- 1.2 **DELETE** from the Request for Proposal: Section 5.2.2 in its entirety; and,

REPLACE with:

This procurement is conditionally limited to Canadian goods.

Subject to the evaluation procedures contained in the bid solicitation, bidders acknowledge that only bids with a certification that the good(s) offered are Canadian goods, as defined in clause A3050T, may be considered.

Failure to provide this certification completed with the bid will result in the good(s) offered being treated as non-Canadian goods.

The Bidder certifies that:

- () the good(s) offered are Canadian goods as defined in paragraph 1 of clause A3050T.

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et à répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

QUESTIONS ET QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question 1	En ce qui concerne la sollicitation par sujet, veuillez-vous référer aux clauses 1.4 et 5.2.2 (limitation du contenu canadien). Aucun fabricant de camions commerciaux ne construit au Canada. Tout est aux États-Unis et la carrosserie sera traitée par une société canadienne. Veuillez accepter notre demande de supprimer ces clauses ou au moins de les modifier comme suit : "L'exigence est soumise à une préférence pour les produits et/ou services canadiens". Je vous remercie en avance de votre attention.
Réponse 1	La politique sur le contenu canadien est modifiée pour privilégier les produits et / ou services canadiens.
TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES	

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS EST MODIFIÉE PAR LA PRÉSENTE COMME SUIVIT :

- 1.1 **SUPPRIMER** de la demande de propositions: section 1.4 Contenu canadien

A. Le besoin est limité aux produits et / ou services canadiens

REEMPLACER par:

A. Le besoin est sujet à une préférence pour les produits et / ou services canadiens.

- 1.2 **SUPPRIMER** de la demande de propositions: la section 5.2.2 dans son intégralité; et,

REEMPLACER par:

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.